



Demande de retroactivité concernant l'aer

Par **ymam**, le **19/04/2010** à **11:10**

Bonjour,

la caisse retraite assurance maladie n'a jamais validé les 24 trimestres pour mes 3 enfants que j'ai élevé jusqu'à leur majorité, ils sont absents, aucune trace.
j'avais fait une demande pour bénéficier de l'allocation équivalant retraite qui m'a été accordé depuis le 01/01/2006 alors que j'aurai pu en prétendre depuis sa création 01/08/2002

Dans l'attente d'une réponse je vous prie d'agréer monsieur, ma considération distinguée

Par **Cornil**, le **22/04/2010** à **00:11**

Bonsoir "ymam"

Je ne vois pourquoi, même si tu n'a plus trace de tes enfants, les trimestres ne t'ont pas été validés par la CRAM si tu as prouvé la filiation et résidence commune jusqu'à leur majorité, et si tu es... une femme!

Mais là n'est pas ta question.

A celle-ci, je réponds qu'à ma connaissance, de toute façon c'est bien trop tard pour faire valoir quelque droit que ce soit, car les réclamations sur prestations ASSEDIC ou sécurité sociale se prescrivent au bout de 2 ans, 3 ans au maximum.
désolé, bon courage et bonne chance quand même.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les

forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **ymam**, le **22/04/2010** à **09:11**

Bonjour,

Un grand merci, votre réponse ne m'étonne pas mais c'est la cram qui n'a pas fait son travail, ils avaient les justificatifs alors moi j'ai bien cru qu'il était dans mon relevé de carrière en attendant c'est moi qui perd par leur faute.

salutations Mauricette